



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Deuxième Réunion des Parties

à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, du 13 au 17 novembre 2006

Budget de l'Accord 2007 - 2009

Auteur : le Secrétariat

Budget de l'Accord 2007 - 2009

On trouvera ci-joint un projet de budget de l'Accord pour la période 2007-2009 destiné à l'examen des Parties. Les crédits ont été répartis sur une base fonctionnelle en quatre affectations comme suit :

- Affectation 1 – Fonctionnement du Secrétariat
- Affectation 2 – Réunions des Parties
- Affectation 3 – Réunions du Comité consultatif
- Affectation 4 – Programme de travail du Comité consultatif

Le budget a en outre été subdivisé en dépenses courantes et autres, comme l'exige la règle financière 3.3.

Les affectations pour l'exercice fiscal 2006 et une estimation des dépenses au regard de ces affectations sont exposées en détail dans MoP2 Doc 9, « Rapport financier 2006 ».

Affectation 1. - Fonctionnement du Secrétariat

Le budget du fonctionnement du Secrétariat a été établi de façon à limiter les coûts salariaux, traditionnellement un élément majeur du budget du Secrétariat, afin de permettre aux contributions des Parties d'être affectées à la réalisation des objectifs de l'Accord et, en particulier, la mise en œuvre du Plan d'action. Il est proposé de n'établir à ce stade qu'un seul poste permanent dans le Secrétariat, celui de Secrétaire exécutif, les autres membres du personnel étant employés sous contrat pour accomplir certaines tâches spécifiques

Ceci donnera au Secrétariat une plus grande souplesse pour faire face à l'évolution des priorités des travaux, tout en permettant aux Parties de mieux tenir en main la taille et la composition des dépenses budgétaires liées aux salaires.

Afin de maintenir cette dotation réduite en personnel, il est proposé de poursuivre la pratique actuelle des détachements (« secondments ») au Secrétariat. Cette pratique s'est avérée très efficace à ce jour, grâce à l'apport précieux de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni. Dans le but de faciliter cette pratique, une somme de 20 000 AUD a été incluse dans le budget pour couvrir les billets d'avions et le logement du personnel détaché au Secrétariat.

Le gouvernement de l'État de Tasmanie a indiqué qu'il était disposé à fournir des services comptables et financiers au Secrétariat, notamment pour la perception de redevances, l'effectuation de paiements (y compris le paiement des salaires), ainsi que la tenue et la gestion des fonds de fonctionnement de l'ACAP. Le coût symbolique de cette prestation est estimé à 12 000 AUD pour la première année, et 8 500 AUD pour les années suivantes. Ce service serait toutefois fourni gratuitement au Secrétariat pendant une période de six ans aux termes d'un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding » ou MoU). Le protocole actuel entre le gouvernement australien et le gouvernement tasmanien se termine le 31 janvier 2007. Il est proposé que le Secrétariat conclue un nouveau protocole d'accord avec le gouvernement tasmanien pour la prestation de ces services pendant une période de six ans. Ce protocole

inclurait également la fourniture, à titre gratuit, de locaux à usage de bureaux et d'installations de bureau, estimée au bas mot à 30 000 AUD par an.

Comme il est indiqué dans le projet de Statut du personnel (MoP2 Doc14), le personnel permanent serait employé sous le régime des traitements du gouvernement tasmanien, ce qui permettrait de faire d'importantes économies par comparaison avec le régime des traitements et des indemnités des Nations Unies. Les frais généraux pour le personnel comprennent la pension de retraite, les taxes sur la masse salariale et les avantages sociaux, la location de véhicules et une allocation pour les indemnités de départ. Le coût total de ces paiements est d'environ 50 000 AUD, dont 20 000 AUD représentent les impôts que le Secrétariat n'aura plus besoin de payer lorsque l'Accord de siège aura été mis en œuvre.

Comme il est indiqué dans le programme de travail du Secrétariat pour 2006-2009 (MoP2 Doc 16), une tâche importante du Secrétariat sera de coordonner les travaux scientifiques et techniques nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action. Il est proposé d'engager un agent scientifique/technique à temps partiel pour entreprendre ce travail. Cet agent serait engagé sous contrat à durée déterminée, qui sera revu chaque année.

Les coûts liés au recrutement du Secrétaire exécutif constituent un poste important du budget de la première année. Les Parties souhaiteront peut-être examiner les moyens de rendre ce processus moins coûteux, par exemple en faisant passer un entretien aux candidats sélectionnés lors d'une réunion du Comité consultatif et en réduisant les frais liés à l'annonce de la vacance.

Affectation 2 – Réunion des Parties

Cette affectation pourvoit aux coûts de soutien liés à la tenue des Réunions des Parties. Comme il est signalé dans Doc 22 MoP2, il est proposé de réduire au minimum les coûts pour le budget de l'Accord en ne tenant ces réunions qu'une fois tous les trois ans. Si des circonstances spéciales nécessitent une réunion anticipée, des fonds supplémentaires seront nécessaires.

Le coût de ces réunions varie considérablement, en fonction notamment du lieu de réunion et du nombre de communications qui doivent être traduites. Les crédits mentionnés, surtout en ce qui concerne les coûts de traduction et d'interprétation, représentent le minimum des dépenses qui seront probablement engagées.

Des crédits ont été affectés pour employer une personne supplémentaire pendant trois mois dans le cadre de la réunion. De deux à trois personnes supplémentaires seront nécessaires au cours de la réunion pour aider le Secrétariat. Il n'a pas été affecté de fonds pour ces postes, étant donné que les gouvernements hôtes ont fourni ce soutien dans le passé, en plus du soutien apporté par le personnel détaché au Secrétariat. Cette répartition budgétaire suppose que les Parties continueront d'apporter leur soutien « en nature ».

Affectation 3 – Comité consultatif

Cette affectation pourvoit aux coûts de soutien liés au Comité consultatif et inclut les coûts liés aux réunions de ses groupes de travail. Les coûts liés à la tenue des réunions du Comité consultatif sont analogues à ceux de la Réunion des Parties et ont été estimés selon les mêmes principes.

Affectation 4 – Programme de travail du Comité consultatif

Le programme de travail du Comité consultatif pour 2007-2009 est présenté de façon détaillée dans Doc23 MoP2. Des crédits pour des programmes de travail spéciaux ont été prévus dans cette affectation.

Financement des dépenses exceptionnelles

Il convient d'envisager comment les dépenses exceptionnelles, au titre de l'Affectation 4, seront financées par les Parties. Les options suivantes sont soumises à l'examen des Parties.

- Option 1 – Financement assuré par les contributions annuelles des Parties. Cette option permettrait un financement cohérent, mais pourrait présenter des difficultés pour certaines Parties du fait que le coût du programme de travail du Comité consultatif varie considérablement d'année en année.
- Option 2 - Le financement pourrait être égalisé en proportionnant un montant « moyen » dans chaque budget annuel. Le Comité consultatif attribuerait alors ces fonds conformément aux lignes directrices déterminées par MoP (ceci transformerait effectivement cette affectation en financement de « dépenses courantes »).
- Option 3 – Financement assuré par des contributions volontaires des Parties. Cette option risque de ne pas garantir un financement cohérent du fait que le financement dépendrait de la capacité des Parties de fournir un financement « ad hoc ».
- Option 4 – Établissement d'un fonds spécial avec des contributions volontaires et/ou annuelles des Parties et utilisation des intérêts créditeurs pour soutenir le programme de travail annuel. Cette option pourrait nécessiter des contributions supplémentaires les premières années.

Il est recommandé que les Parties :

- Adoptent un budget pour l'exercice financier 2007 et approuvent en principe le budget pour 2008 et 2009 ;
- Approuvent la signature, par le Secrétariat, d'un protocole d'accord avec le gouvernement de la Tasmanie ;
- Décident comment les dépenses exceptionnelles, tel que le programme de travail du Comité consultatif, seront financées.

Projet de budget pour l'Accord 2007 - 2009

POSTE	DESCRIPTION	BUDGET 2007 AUD	BUDGET 2008 AUD	BUDGET 2009 AUD
1	SECRÉTARIAT			
1.1	Salaires et traitements du personnel			
	Secrétaire exécutif ¹	100 000	105 000	110 250
	Personnel d'exécution (agent technique/scientifique, 0,5 ETP)	40 000	40 000	40 000
	Sous-total 1.1	140 000	145 000	150 250
1.2	Soutien au personnel			
	Voyage – billets d'avion ²	20 000	20 000	15 000
	Indemnité de déplacement	10 000	10 000	8 000
	Indemnité de séjour pour les employés détachés	20 000	20 000	25 000
	Personnel – frais généraux	30 000	33 000	36 000
	Formation du personnel	3 000	3 000	3 000
	Recrutement du Secrétaire exécutif ³	40 000		
	Sous-total 1.2	123 000	86 000	87 000
1.3	Coûts de fonctionnement			
	Location de bureaux	0	0	0
	Commissaire aux comptes et comptable	5 000	5 000	5 000
	Assurance ⁴	5 000	5 000	5 000
	Matériel de bureau	5 000	5 000	5 000
	Entretien du matériel	2 000	2 000	2 000
	Lumière et électricité	0	0	0
	Impression et reproduction	10 000	10 000	10 000
	Papier et fournitures de bureau	2 000	2 000	2 000
	Télécommunications	2 000	2 000	2 000
	Divers	5 000	5 000	5 000
	Soutien informatique et développement/entretien du site Web ⁵	30 000	20 000	20 000
	Traductions – site Web, correspondance	15 000	15 000	15 000
	Frais de représentation	5 000	5 000	5 000
	Sous-total 1.3	86 000	76 000	76 000
	Affectation du Secrétariat	349 000	307 000	313 250
2	RÉUNION DES PARTIES (MOP)			
2.1	Frais d'interprétation et de traduction			
	Interprétation simultanée			30 000
	Location du matériel d'interprétation			10 000

POSTE	DESCRIPTION	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
		AUD	AUD	AUD
	Traduction des documents ⁶			40 000
	Sous-total 2.1	0	0	80 000
2.2	Coûts du lieu de réunion et des services auxiliaires			
	Location du lieu de réunion (y compris la restauration)			20 000
	Location du matériel (photocopieuses, ordinateurs, etc.)			10 000
	Personnel d'exécution			15 000
	Impression des documents de réunion/du rapport*			10 000
	Sous-total 2.2	0	0	55 000
2.3	Soutien financier			
	Soutien financier des experts			3,000
	Soutien financier des délégués			22 000
	Sous-total 2.3	0	0	25 000
	Affectation de la Réunion des Parties	0	0	157 000
3	COMITÉ CONSULTATIF (CC) [AC]	Chili	Afrique du Sud ?	Hobart, Australie
3.1	Interprétation			
	Interprétation simultanée	20 000	20 000	20 000
	Location du matériel d'interprétation	10 000	10 000	10 000
	Traduction des documents de réunion	40 000	40 000	40 000
	Sous-total 3.1	70 000	70 000	70 000
3.2	Coûts du lieu de réunion et des services auxiliaires			
	Location du lieu de réunion (y compris la restauration)	20 000	20 000	15 000
	Location du matériel (photocopieuses, ordinateurs, etc.)	10 000	10 000	10 000
	Impression des documents de réunion/du rapport	10 000	10 000	10 000
	Personnel d'exécution	15 000	15 000	10 000
	Sous-total 3.2	55 000	55 000	45 000
3.3	Soutien financier			
	Soutien financier des experts	15 000	15 000	10 000
	Soutien financier des délégués ⁷	0	0	0
	Sous-total 3.3	15 000	15 000	10 000
	Affectation du Comité consultatif	140 000	140 000	125 000

POSTE	DESCRIPTION	BUDGET 2007 AUD	BUDGET 2008 AUD	BUDGET 2009 AUD
	Sous-total (1-4)	489 000	447 000	595 250
	Inflation 4 %		17 880	23 810
	TOTAL DES DÉPENSES COURANTES (1-4)	489 000	464 880	619 060

Budget annuel moyen 524 313

4	Programme de travail du Comité consultatif⁸			
4.1	Groupe de travail sur la taxonomie	3 700	1 200	1 200
4.2	Groupe de travail sur la situation et les tendances			
	— élaboration et production d'Évaluations de la conservation des espèces	35 000		
	— élaboration et tenue à jour de la base de données sur la situation et les tendances	6 000	12 500	12 500
4.3	Groupe de travail sur les sites de reproduction			
	— tenue à jour de la base de données sur les sites de reproduction	5 000	5 000	5 000
	— réalisation d'analyses pour déterminer les mesures de gestion prioritaires sur les sites de reproduction	22 500		
	— production de lignes directrices pour les meilleures pratiques en matière de conservation des sites de reproduction	30 000		
4.4	Groupe de travail sur la capture accessoire			
	— production de documents indiquant le chevauchement spatial des espèces répertoriées par l'ACAP et les cinq zones de responsabilité principales des ORGP [RFMO]	20 000		
	— participation aux principales réunions des ORGP [RFMO] et de la FAO ⁹	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF	142 200	38 700	38 700
	Budget annuel moyen éventuel	75 000		

Notes

- Les estimations salariales comprennent les augmentations annuelles proposées dans les Statuts du personnel MoP2 Doc14. À noter que les traitements et salaires ne sont pas liés au système des Nations Unies afin de contenir les coûts.
- L'estimation pour la 3^e année est moins élevée parce que le lieu de réunion prévu est Hobart, en Australie

POSTE	DESCRIPTION	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
		AUD	AUD	AUD
3	La résolution 1.1 prescrit que les deux candidats les plus aptes et le sous-comité de recrutement se rencontrent dans un endroit commode. Toutes les dépenses liées au processus de recrutement, y compris l'agence de recrutement, seront imputées au fonds général de l'ACAP. Une annonce devra être mise dans les médias appropriés de chaque Partie.			
4	Le règlement financier dispose qu'une assurance doit être souscrite pour couvrir la perte de matériel de bureau.			
5	L'estimation pour la 1 ^{re} année comprend une indemnité pour le développement initial.			
6	Comme la traduction représente un coût important pour les réunions, il convient d'envisager une limitation du nombre de documents à traduire.			
7	À noter qu'aucun soutien n'est accordé aux délégués pour participer aux réunions du Comité consultatif ; les Parties souhaiteront peut-être envisager de financer ce poste budgétaire.			
8	Les estimations pour le programme de travail du Comité consultatif sont tirées du rapport du Président du Comité consultatif (Doc 23 MoP2 - Projet de programme de travail du Comité consultatif 2007-2009). À noter que des travaux supplémentaires seront probablement nécessaires pendant les 2 ^e et 3 ^e années mais, comme il est difficile de prévoir lesquels, les coûts sont tout aussi imprévisibles. En particulier, le programme des travaux cruciaux du Groupe de travail sur la capture accessoire doit être discuté et défini d'un commun accord. Certains des travaux énumérés seront peut-être retardés.			
9	Sous réserve des négociations, les coûts pourraient éventuellement être partagés avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) dont le budget prévoit le soutien de conseiller de la CMS sur la capture accessoire.			